

ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon

PREAVIS No 14-20

Comptes 2019 – Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du Préavis n° 14/2020 relatif aux comptes 2019 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) composée de :

Mmes	Monique Choulat Pugnale	Municipale de Rolle
	Céline Etoupe	Municipale de St-George, excusée
	Monya Jaccard	Municipale de Burtigny, excusée
MM.	Vincent Hacker	Municipal de Nyon
	Philippe Menoud	Municipal de Coinsins

Durant cette période troublée la commission s'est réunie le 28 avril 2020 dans les bureaux de l'ARAS, ainsi qu'en visioconférence avec Monsieur Vincent Hacker.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil, leur disponibilité ainsi que pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de cette séance.

Préambule

Pour rappel et comme précisé dans le préavis :

Les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, disposent d'un mode de financement propre :

- **Compte 710** (frais de fonctionnement du Centre Social Régional – CSR), subventionné par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
- **Compte 711** (autorités et administration de l'ARAS), financé par les Communes de l'ARAS, soit les 47 Communes du district.
- **Compte 712** (subventions régionales), financé par les Communes de l'ARAS, soit les 47 Communes du district.
- **Compte 720** (frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales – AAS), financé par les Communes de l'ARAS, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCA VS)

Délibérations

Ci-après, un descriptif succinct des comptes qui ont été passés en revue, des commentaires détaillés figurent dans la présentation des comptes du préavis 14-20.

Compte 710

Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)

Le nombre de dossier traité est déterminant pour le calcul de cette subvention, basée, entre autre sur des ratios de gestion qui fixent le nombre de poste financés par groupe de métiers. Depuis environ trois ans nous avons constaté une légère baisse du nombre de dossiers financés, soit 759 dossiers mensuels actifs en moyenne.

La DGCS a réduit sa subvention au 30 octobre 2019 suite au résultat provisoire des CSR selon la directive de financement de la DGCS.

Ce qui a obligé le CSR et conformément à la directive cantonale en la matière, à prélever au fond de réserve « égalisation du résultat » compte 710.4801.00, la somme de CHF 111'198.00.

Comptes 710.3011.00, 710.3030.00, 710.3040.00, 710.3050.00, 710.3091.00, 710.3099 et 710.4361.00

Dans le préavis il nous est parlé de mutation, de sous dotation, d'absence de longue durée. La commission a demandé à Monsieur M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS quelques explications. Suite à ces explications la Commission peut vous informer que les RH mis en place fonctionnent. Mais il faut reconnaître que le social n'est pas un métier facile.

Compte 711

Autorités et Administration de l'ARAS

L'excédent de recettes est de CHF 18'541. La somme de CHF 15'114.00 (100'761, population 31.12.2018, x CHF 0.15) sera restituée aux communes et le solde de CHF 3'427.00 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

Comptes 711.3011.00, 711.3030.00, 711.3040.00, 711.3050.00, 711.3091.00, 710.3199 et 711.4361.00

Au 1 janvier 2019 l'Association Enfance et Jeunesse a repris le contrat selon la convention avec l'ARAS.

Compte 712

Subventions régionales versées par l'ARAS

L'excédent de recettes est de CHF 59'674.20. La somme de CHF 55'418.00 (100'761, population 31.12.2018, x CHF 0.55) sera restituée aux communes et le solde de CHF 4'256.00 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

En 2019 aucune subvention diverse n'a été versée, il est à remarquer que ProJet- activ'Action et Caritas – Epicerie n'ont pas sollicité de subvention, mais au vu de la période que nous vivons, nous pensons que ces subventions seront sollicitées prochainement.

Compte 720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)

L'exercice 2019 présente un excédent de recettes de CHF 270'817.00. La somme de CHF 267'016.00 (100'761, population 31.12.2018, x CHF 2.65) sera restituée aux communes et le solde de CHF 3'801.00 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

Comme vous avez pu le lire dans le préavis, de nombreuses démarches ont été nécessaires pour engager la bonne personne dans la durée, disposant des compétences requises, et des engagements n'ont pas pu être confirmés, cela explique principalement les différences.

Conclusion

C'est avec satisfaction que la commission relève la bonne maîtrise des charges. Elle prend également connaissance du rapport de la fiduciaire Heller à Nyon et se rallie à ses conclusions en considérant les comptes comme exacts et justifiés. Au vu de ce qui précède, elle vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- ✉ accepter les comptes 2019 de l'ARAS du district de Nyon et notamment pour :
 - **le compte 710 – frais de fonctionnement du CSR :**
 - de prendre note de la couverture du déficit de CHF 111'198.00 par prélèvement au fonds de réserve « égalisation du résultat », conformément à la directive cantonale en la matière
 - **le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :**
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 15'114.00, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2019, soit CHF 0,15/habitant
 - d'attribuer le solde de CHF 3'427.00 au Fonds de Réserve de l'Association.
 - **le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 55'418.00, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2020, soit CHF 0,55/habitant
 - d'attribuer le solde de CHF 4'256.00 au Fonds de Réserve de l'Association.
 - **le compte 720 – frais de fonctionnement des AAS :**
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 267'016.00, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2020, soit CHF 2.65/habitant
 - d'attribuer le solde de CHF 3'801.00 au Fonds de Réserve de l'ARAS.
- de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2019
- de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2019

Pour la commission :

Monique Choulat Pugnale, Municipale de Rolle *M. Choulat-Pugnale*

Céline Etoupe Municipale de St-George *C. Etoupe*

Monya Jaccard Municipale de Burtigny *M. Jaccard*

Vincent Hacker Municipal de Nyon *V. Hacker*

Philippe Menoud Municipal de Coinsins *P. Menoud*

Nyon, le 18 mai 2020